

*Les subsides*

**M. Reid:** Monsieur le président, pour répondre brièvement à cette question, je signale que le gouvernement a dit à la Chambre des communes il y a un an . . .

**M. McGrath:** Monsieur le président, le secrétaire parlementaire aura tout le temps voulu pour parler de ses prévisions budgétaires mais j'aimerais qu'il explique pourquoi les prévisions budgétaires du cabinet du premier ministre sont plus de 40 fois plus élevées qu'il y a dix ans. Il pourrait peut-être aussi expliquer la pratique de plus en plus courante du gouvernement d'engager des conseillers, ce qui se fait même au cabinet du premier ministre et au cabinet du président du Conseil privé. Un des postes budgétaires prévoit cette année la somme d'un milliard de dollars pour les conseillers.

J'aimerais poser une question concernant la sécurité au président du Conseil privé. L'ancien président du Conseil du Trésor, qui est maintenant ministre des Travaux publics, nous dit que tous les ministères du gouvernement ont actuellement des crédits au titre de la sécurité. Pourrait-il expliquer le rôle et les fonctions de l'agent de planification de la sécurité et nous dire quel est son budget.

Il pourrait nous dire aussi quels sont les rapports entre cet agent et la direction des communications, par exemple, au ministère de la Défense nationale. Il pourrait peut-être expliquer les rapports entre cet agent de planification de la sécurité et la Gendarmerie royale. De qui relève-t-il? Quelles sont ses fonctions exactes par rapport aux autres services de sécurité que j'ai mentionnés? En même temps, le président du Conseil privé pourrait dire au comité exactement quelle proportion des crédits est affectée à des mesures de sécurité dont la Chambre n'est pas au courant.

**M. Sharp:** Monsieur le président, je pourrais peut-être donner tout d'abord une description assez générale des fonctions du cabinet du Conseil privé et citer des extraits du document que divers porte-parole de l'autre parti ont mentionné avec tellement d'admiration, soit le document sur l'évolution du rôle du Conseil privé rédigé par Gordon Robertson, qui était à l'époque secrétaire du cabinet. Il a dit certaines choses intéressantes à propos du rôle du cabinet du Conseil privé relativement à la sécurité et à d'autres questions et j'en parlerai après avoir exposé les principes généraux.

Voici ce que dit M. Robertson à la page 19:

Le cabinet du Conseil privé ne dirige aucun programme et n'administre aucun projet sauf ceux qui ont trait à sa propre administration. L'administration et les programmes relèvent des ministères. C'est le ministre qui est comptable et c'est le ministère qui agit. Le cabinet du Conseil privé se tient au courant, il reçoit souvent des renseignements ou il est consulté, mais il ne se met de la partie que si des activités interministérielles sont requises et qu'une tierce partie puisse fournir un service de coordination ou si un ministère veut obtenir des conseils et de l'aide que seuls ceux qui ont une vue d'ensemble de la situation peuvent fournir.

**M. Clark (Rocky Mountain):** Citez ce qu'on dit à la page 15.

**M. Sharp:** Oui, je pourrais citer d'autres extraits du document, mais celui que je viens de lire suffit pour illustrer le rôle du Conseil privé au sein du gouvernement. C'est ce qu'il fait en matière de sécurité. Il s'occupe de coordination. Il sert de secrétariat au comité du cabinet et, au besoin, il coordonne les diverses activités dans ce domaine et, bien sûr, si une question est soumise au comité du cabinet, il agit à titre de secrétariat. Il ne prend jamais l'initiative. C'est un coordonnateur tout comme d'autres membres du personnel du bureau du Conseil privé.

[M. McGrath.]

**M. McGrath:** Monsieur le président, le président du Conseil privé vient de nous décrire, presque par le menu, les fonctions et le rôle du comité de planification et de coordination de la sécurité du ministère du solliciteur général. Comment peut-il expliquer ce double rôle?

● (1750)

**M. Sharp:** Très simplement, parce que divers départements ont un rôle à jouer dans le domaine de la sécurité: le ministère du Solliciteur général, la GRC, le ministère de la Défense nationale et divers autres services. Le député doit savoir que tous les ministères s'occupent de la sécurité de leurs propres documents et de leur sécurité interne. Cela s'applique au bureau du Conseil privé aussi bien qu'à tous les autres ministères.

**M. McGrath:** Le président du Conseil privé a dit au comité que la Division de la sécurité du bureau du Conseil privé était essentiellement une fonction de coordination auprès de tous les ministères du gouvernement. C'est ainsi que le solliciteur général a expliqué à la Chambre le rôle du groupe de la planification de la sécurité qui existe dans son ministère. Nous constatons maintenant qu'il existe deux groupes de planification et de coordination de la sécurité. Le président du Conseil privé voudra peut-être répondre à la partie de ma question qui porte sur le coût de la Division de la planification et de la coordination de la sécurité du bureau du Conseil privé.

**M. Sharp:** Je le répète, le ministère du Solliciteur général est chargé de coordonner la sécurité en matière de police; il n'est pas chargé de la sécurité du ministère de la Défense nationale ou du ministère des Affaires extérieures. Ce sont des tâches très spéciales. Il arrive qu'il soit nécessaire de coordonner toutes les fonctions de sécurité du gouvernement et c'est le rôle et du comité et du personnel de soutien au bureau du Conseil privé.

**M. McGrath:** Monsieur le président, je voudrais maintenant aborder un autre aspect des responsabilités du bureau du Conseil privé et du bureau du premier ministre et de leur effet sur le Parlement. Je veux parler du rôle et de l'émergence des conférences fédérales-provinciales en tant que structure permanente complexe à l'intérieur de notre régime gouvernemental qui n'a jamais été prévue dans la constitution. Il faut attribuer au président du Conseil privé le mérite d'avoir exprimé de l'inquiétude au sujet de l'érosion des pouvoirs du Parlement à l'égard des prévisions budgétaires. Cependant j'aimerais lui demander s'il peut dire au comité si l'on envisage d'impliquer le Parlement dans le processus fédéral-provincial qui est devenu une fonction nouvelle et séparée du gouvernement. Auquel cas, il pourrait peut-être nous dire qui est chargé de la liaison entre l'organisation de ces conférences (fédérales-provinciales) et le Parlement et quel sera exactement le rôle du Parlement en cette matière.

**M. Sharp:** Lorsque les prévisions budgétaires du Conseil privé ont été présentées au comité permanent des prévisions budgétaires en général, il a été question du rôle de l'un des fonctionnaires du bureau du Conseil privé, c'est-à-dire du secrétaire chargé d'organiser les conférences fédérales-provinciales. A ce moment-là, on avait dit qu'il n'aurait rien à voir avec l'aspect politique, qu'il ne devait s'occuper que de l'organisation matérielle des conférences, de la convocation des participants à la suite de décisions prises par divers ministres provinciaux ou fédéraux, de l'organisation du secrétariat, de la fourniture des services de traduction et de l'accueil des participants. Il y a toute-